

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

CONVOCATION DU 22 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt- huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON Adjointes ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mme ROGER, Mr BEZIERS, Mme LOISEL-LEPALLEC,

Absents excusés : Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mr DOUASBIN, Mr EVE

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON,

Pouvoirs : Mr MARQUES DE FIGUEIRO donne pouvoir à Monsieur Le Maire
Mr DOUASBIN donne pouvoir à Mme LEMATTE

Secrétaire : Mme ROGER

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 31 mai 2018.

❖ Finances -Impôts :

Encaissement du paiement de la vente d'un lot de bois DEL 18-0601

Monsieur le Maire informe les élus que la société PICQUE SARL, domiciliée, à Reffuveille, a acheté un lot de bois comprenant, 11 chênes et 18 hêtres issu de l'abattage au Bois Marie Pinot, pour une somme totale de 3 350 €. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement du paiement.

Décision Modificative n°2 : Budget eau- assainissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61521 : Bâtiments publics	14 400.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	14 400.00 €			
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		7 100.00 €		
D 706129 : Rev agence eau - red mod rés. coll		7 300.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		14 400.00 €		
Total	14 400.00 €	14 400.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Décision Modificative n°2 : Budget communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études	4 000.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	4 000.00 €			
D 2182 : Matériel de transport	8 500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 500.00 €			
D 2313-128 : logements gendarmerie		8 500.00 €		
D 2315-142 : Aménagt paysager Rue champ foire		4 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		12 500.00 €		
Total	12 500.00 €	12 500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Compte rendu de la commission finances

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission finances et informe le Conseil municipal des lignes budgétaires susceptibles de faire l'objet d'une décision modificative en octobre prochain :

❖ Enfance et jeunesse :

Horaires de l'ALSH Rentrée 2018 DEL 18-0602

Suite à la modification du rythme scolaire à la rentrée scolaire 2018, l'ALSH accueillera les enfants le mercredi toute la journée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les horaires d'ouverture suivants : 7h30-18h30.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise ces horaires d'ouverture à partir de septembre 2018.

Tarifs du mercredi de l'ALSH Rentrée 2018 DEL 18-0603

Suite à la modification du rythme scolaire à la rentrée scolaire 2018, l'ALSH accueillera les enfants le mercredi toute la journée.

La grille de tarif proposée est la suivante :

	Montant du QF	Adhérents C.A.F		1 ^{er} Enfant	2 ^{ème} Enfant	Sorties
1	QF ≤ 475€	Journée	Avec repas	4,00 €	2,00€	2€
		1/2 journée	Avec repas	3,50 €	1,75€	
		1/2 journée	Sans repas	1,80 €	0,90€	
2	476€ < QF < 595€	Journée	Avec repas	5,50 €	2,75€	3€
		1/2 journée	Avec repas	4,30 €	2,15€	
		1/2 journée	Sans repas	3,00 €	1,50€	
3	596€ ≤ QF < 745€	Journée	Avec repas	7,50 €		4€
		1/2 journée	Avec repas	5,40 €		
		1/2 journée	Sans repas	4,00 €		
4	746€ ≤ QF ≤ 932€	Journée	Avec repas	9,00 €		5€
		1/2 journée	Avec repas	6,75 €		
		1/2 journée	Sans repas	5,00 €		
5	933€ ≤ QF ≤ 1150€	Journée	Avec repas	11,50 €		6€
		1/2 journée	Avec repas	8,50 €		
		1/2 journée	Sans repas	6,00 €		
6	1151€ ≤ QF ≤ 1499€	Journée	Avec repas	13,00 €		7€
		1/2 journée	Avec repas	9,50 €		
		1/2 journée	Sans repas	7,00 €		
7	QF ≥ 1500€	Journée	Avec repas	16,50 €		8€
		1/2 journée	Avec repas	11,00 €		
		1/2 journée	Sans repas	7,50 €		

	Montant du QF	Adhérents M.S.A		1 ^{er} Enfant	2 ^{ème} Enfant	Sorties
A	QF ≤ 600 €	Journée	Avec repas	4,00 €	2,00€	2€
		1/2 journée	Avec repas	3,50 €	1,75€	
		1/2 journée	Sans repas	1,80 €	0,90€	
B	601€ < QF < 1100€	Journée	Avec repas	5,50 €	2,75€	3€
		1/2 journée	Avec repas	4,30 €	2,15€	
		1/2 journée	Sans repas	3,00 €	1,50€	
C	1101 € ≤ QF ≤ 1150€	Journée	Avec repas	11,50 €		6€
		1/2 journée	Avec repas	8,50 €		
		1/2 journée	Sans repas	6,00 €		
D	1151€ ≤ QF ≤ 1499€	Journée	Avec repas	13,00 €		7€
		1/2 journée	Avec repas	9,50 €		
		1/2 journée	Sans repas	7,00 €		
E	QF ≥ 1500€	Journée	Avec repas	16,50 €		8€
		1/2 journée	Avec repas	11,00 €		
		1/2 journée	Sans repas	7,50 €		

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise ces tarifs à partir de septembre 2018.

Participation des communes ALSH -Espaces jeunes

Mme THOMAS-BALART informe le Conseil municipal que l'ALSH a un coût de 15 000 € pour la commune de La Haye Pesnel, le reste étant ventilé financièrement selon le nombre d'enfants provenant des autres communes. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des nombreuses inscriptions à l'espace jeunes avec le risque de dépassement de la capacité d'accueil.

Le Conseil municipal fait le point sur la participation financière de la commune du TANU, vu le non -paiement de cette participation depuis plusieurs années, le Conseil municipal décide qu'un courrier sera envoyé au président de Villedieu Intercom, copie à la mairie du TANU, qui indiquera l'agacement de la commune de La Haye Pesnel, et que les enfants du TANU ne seront plus acceptés à l'ALSH à compter de septembre 2018, les mercredis et vacances scolaires si cette situation n'est pas régularisée.

Effectifs pour l'encadrement de la pause méridienne sur le temps scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux options pour l'encadrement de la pause méridienne lors des périodes scolaires :

Une dite obligatoire pour toucher les subventions de la CAF, 5 animateurs (3 titulaires+2 contractuels)

Une dite libre qui ne permet pas de toucher les subventions, 3 animateurs (3 titulaires)
Après avoir informé l'assemblée délibérante sur le coût financier et sur les risques de sécurité (encadrement).

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Résultats du vote : NON 4

POUR 6

BLANC 1

Le Conseil municipal à la majorité autorise la création de deux postes pour l'encadrement de la pause méridienne sur le temps scolaire.

Création de 2 postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (emplois permanents). DEL 18-0608

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, en raison de la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2018, et la nécessité d'encadrer la pause méridienne du temps scolaire.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création de deux postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 5h50/35h00, pour assurer des fonctions d'animation dans le cadre de la surveillance d'enfants à la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent non titulaire recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée :

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3,1°, 2°, 3°, 4°, 5°. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Compte rendu du Conseil d'Ecole

Mme THOMAS -BALART fait le compte rendu du Conseil d'Ecole du 21 juin 2018,

- Le nombre d'enfants inscrits à l'école pour la rentrée est de 235. Elle explique qu'un inspecteur de l'Académie sera présent le jour de la rentrée pour compter les enfants, c'est à ce moment-là que la décision de fermeture sera prise ou pas.
- Elle présente les diverses activités prévues par l'école l'an prochain.
- Elle fait le point également le point sur une liste de travaux remise par l'école. Elle demandera quel type de fontaine eau souhaite l'école.

❖ Ressources humaines

Point sur le Document unique :

Le document unique des risques professionnels est achevé. Il doit désormais passer en Comité technique, pour afin que celui-ci fasse part de ses remarques avant la délibération finale du Conseil municipal.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, service eau assainissement DEL 18-06-04

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Mr Le Maire propose à l'assemblée,
La création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps non complet, soit 20h/35h.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Adopte : à l'unanimité

❖ Travaux :

Attribution du marché de travaux de sécurisation Avenue de la Libération

Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal, avec un complément d'informations.

Encaissement du paiement de la vente de la passerelle ALSH DEL 18-0605

Monsieur le Maire informe les élus que la SARL MINDORO 16 rue des bains du Roy 77810 THOMERY a acheté, doit démonter et évacuer la passerelle de l'ALSH, pour une somme totale de 1 000 €. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement du paiement.

Charte d'entretien des espaces publics DEL 18-0606

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la Charte d'entretien des espaces publics. Cette charte a pour but d'inciter les collectivités à traiter mieux, puis à traiter moins, pour enfin ne plus traiter du tout.

La commune ne désirant pas avoir recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, Monsieur le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte « ne plus traiter ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes du niveau 3 de la charte et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- s'engage à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.

Passage du parking du pôle médical en zone bleue

Ce point sera étudié de nouveau lorsque les travaux à proximité seront achevés.

Evocation du Contrat Pôles de Services

Ce point sera réétudié lors d'un prochain Conseil municipal.

❖ Communication :

Minibus VISIOCOM

M le Maire informe le Conseil municipal que la société VISIOCOM est toujours en attente de certains contrats d'espaces publicitaires pour proposer la maquette du Minibus.

❖ Logement :

Compte rendu de la commission attribution des logements

Mme Guesnon fait le compte rendu de la commission attribution des logements.

Le Conseil municipal approuve les propositions de la commission.

Tarif du Gîte Bois Marie Pinot :

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location du gîte.

Réforme de la taxe de séjour

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la réforme de la taxe de séjour. Il indique également qu'une procédure de classement du gîte serait souhaitable pour s'adapter à cette réforme.

Calendrier :

- Conseil municipal Mercredi 25 juillet 2018 à 20 h30
- Commissions communication et animation : le 17 juillet à 18 h30

Questions diverses

Mr Anne informe le Conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande pour la création d'un créneau de badminton.